

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES AMENAGEMENTS HYDRO-
AGRIQUES ET DE LA MECANISATION**

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**NOTE SUR LA CONSERVATION, LA TRANSFORMATION ET LA
COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARAICHERS AU BURKINA FASO**

Le maraichage est l'une des principales activités génératrices de revenus au Burkina Faso. En milieu rural comme en zone urbaine/péri-urbaine, cette activité est beaucoup pratiquée pendant la saison sèche et génère des revenus substantiels pour les jeunes et les femmes qui assurent la commercialisation de l'essentiel de la production.

Les spéculations les plus cultivées sont l'oignon, la tomate, la pomme de terre, les choux, l'aubergine, la carotte, le concombre, le haricot vert ; etc. Elles contribuent énormément à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le marché des produits maraichers connaît particulièrement des dysfonctionnements du fait de la haute périssabilité des produits.

Concernant particulièrement la pomme de terre, le Burkina Faso en produit environ 19 500 tonnes par an (Selon les projections à partir de l'enquête maraichère de 2018). Cette production de pomme de terre provient essentiellement de la région du Nord qui occupe 77% des superficies emblavées et fournit 80% de la production. 29% des producteurs de pomme de terre sont des femmes.

Le niveau de production et les difficultés liées à la conservation ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins des Burkinabè ; ce qui entraîne donc des importations pour couvrir ces besoins.

Avec une **consommation estimée à 25 000 tonnes en 2018**, le Burkina Faso a importé environ 9 049 tonnes de pomme de terre en 2018 contre 10 162 tonnes et 15 222 tonnes respectivement en 2019 et 2020.

Les principaux pays de provenance de ces importations sur les trois dernières années sont les Pays Bas (47% des importations en moyenne), le Maroc (27% des importations en moyenne), la Belgique (8% en moyenne) et la Tunisie (6% en moyenne).

On peut noter qu'environ 88% de nos importations de pomme de terre proviennent de ces quatre pays.

Les acteurs du domaine bénéficient de l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires dans le renforcement de leurs capacités de production, de conservation, de transformation et de commercialisation.

❖ *De l'appui au stockage et à la conservation*

Dans le cadre de ces interventions, le Ministère a réalisé au profit des acteurs une centaine d'unités de conservation des produits agricoles entre 2016 et 2020. Il a notamment conduit avec succès **la construction d'une chambre froide, d'une capacité de plus de 1700 tonnes, à Loumbila** dans le Plateau Central, inaugurée le 28 mai 2020. Au regard de l'évolution de la production maraichère, et particulièrement celle de la pomme de terre, cette infrastructure vient renforcer les capacités de stockage et de conservation des producteurs.

Dans la même dynamique, le Département a entamé le processus de **réhabilitation de la chambre froide de l'aéroport, qui a une capacité de 10 000 tonnes**. Cela permettra non seulement d'améliorer de façon globale la commercialisation des produits mais aussi leur disponibilité sur le marché local. Dans l'utilisation de cette infrastructure, la priorité sera accordée aux produits nationaux afin de garantir le marché de ces produits.

Pour renforcer ces différentes initiatives en cours, le Ministère, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, entend appuyer **la mise en place d'au moins 16 chambres froides (1 chambre froide sur le budget de l'Etat, 10 chambres froides à travers le PReCA et 5 chambres froides dans le cadre du Projet régional de sécurité alimentaire (PRSA))** dans les grandes zones de production maraichère, notamment dans la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins et le Nord. En plus de ces infrastructures, il est également prévu la construction de conserveries d'oignon.

❖ *De l'appui à la transformation*

Le Département, en partenariat avec les partenaires techniques et financiers, a réalisé 20 unités de transformation entre 2016 et 2020.

Au titre de ces appuis, on peut retenir :

- La mise en place (dont certaines sont en cours), d'unités de transformation dans les grands bassins de production (pomme de terre à Titao, tomate à Di, Bobo-Dioulasso et Kongoussi, fruits et légumes à Orodara et Tenado) ;
- L'acquisition d'équipements de transformation au profit des

organisations/Groupement/Coopératives œuvrant dans la transformation de la tomate ;

- Un appui-conseil aux acteurs de la transformation pour l'amélioration de leurs techniques et de la qualité de leurs produits.

❖ **Appui à la commercialisation**

Le Ministère appuie le maillon de la commercialisation des produits maraîchers à travers la réalisation des comptoirs d'achats, le soutien à l'organisation des foires et journées promotionnelles des produits agricoles, le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du marketing, le développement de l'agriculture contractuelle, etc.

Les restrictions de la mobilité occasionnée par la pandémie de la Covid-19 constituent un handicap à la commercialisation des produits maraichers avec pour conséquences le pourrissement de certaines spéculations. Pour atténuer les dommages subis par les acteurs de la chaîne de valeur des cultures maraichères en 2020 à Ouahigouya, le Ministère a mis à leur disposition des semences de pommes de terres et des engrais.

❖ ***Des perspectives***

Nous encourageons les opérateurs privés à développer des initiatives d'investissement dans la chaîne de valeur de ces filières. **A ce titre, l'initiative prise par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina pour la mise en place d'une chambre froide de conservation de pomme de terre d'une capacité de 5 000 tonnes à Ouahigouya** au profit des producteurs maraîchers est à féliciter et à encourager.

Il faut aussi saluer le dynamisme l'ex-Union des Coopératives Agricoles Maraîchères du Burkina (UCOBAM) devenue la Société Nouvelle de Stockage des Produits Maraichers (SNSPM) qui s'investit pour le développement des productions maraichères. Dans le cadre du Projet de Développement de la Filière Maraichère (PDFM) mis en œuvre sous le leadership du Conseil régional du centre (CRC), en collaboration avec la région de Bretagne en France, la SNSPM a bénéficié de la rénovation de ses locaux et d'équipements d'un coût d'environ 200 millions de francs CFA. L'implication des collectivités territoriales dans le développement des cultures

maraîchères est à encourager.

Il y a également lieu d'affiner et de mettre à l'échelle les solutions de conservation mises au point par les inventeurs et les acteurs de la recherche.

Il faut noter, qu'à travers le Fonds de développement agricole (FDA) dont la convention a été signée le 09 février dernier, les producteurs à l'échelle individuelle ou en coopérative, ont la possibilité de développer des initiatives dans les domaines de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits maraichers, à des conditions souples.